

---

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (23), intitulé: "Loi concernant l'enrôlement à l'étranger", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (74), intitulé: "Loi établissant une corporation dont le nom sera Lignes aériennes Trans-Canada", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (88), intitulé: "Loi concernant les approvisionnements du ministère des Transports", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (89), intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial provisoire entre le Canada et l'Allemagne", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Avec la permission du Sénat,

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.